



CRITERES D'ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS CULTURELLES

La commune de la Roque d'Anthéron soutient, au travers de ses subventions, de nombreuses associations dans le domaine de la culture. Malgré un contexte financier de plus en plus contraint, la commune souhaite maintenir cet effort en direction des acteurs associatifs, qui expriment la vitalité et la créativité de notre territoire.

Dans le secteur culturel, les subventions s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques de la politique culturelle qui tendent notamment à valoriser l'innovation, le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Les demandes doivent répondre donc à un certain nombre de critères pour pouvoir prétendre à une subvention. Ces critères constituent un faisceau d'indicateurs convergents qui permettent d'aider à la décision des Elus.

Cadre général d'attribution des subventions

Les règles préconisées par les services de l'État pour l'attribution de subventions sont les suivantes :

- L'objet et l'activité de l'association doivent présenter un intérêt indiscutable pour la commune.
- Association régulièrement déclarée en Préfecture, fonctionnant de manière démocratique, poursuivant un objet licite, ni religieux, ni politique, respectant les libertés publiques et la libre concurrence.
- L'activité (subventionnée) de l'association n'est pas assujettie à l'impôt.

FAISCEAUX DE CRITERES D'OBTENTION :

ARTISTIQUES :

- Qualité de la Programmation
- Originalité
- Pertinence
- Caractère novateur de la proposition

CULTURELS :

- Apport à la vie culturelle locale et implication dans la vie du village avec un bénéfice direct pour les habitants de la commune.
- Action auprès des publics praticiens, habitants (action culturelle, tarifaire, pédagogique)
- Nombre et qualité des partenariats artistiques et culturels
- Mutualisation de projets artistiques

RAYONNEMENT :

- Fréquentation
- Pertinence du plan de communication
- Retour d'image pour la collectivité.

ECONOMIQUE ET DE GESTION DE PROJET

- *Faisabilité du projet*
- *Niveau d'autofinancement hors subventions*
- *Nombre et niveau des engagements financiers et matériels des partenaires*
- *Bilan des actions passées*
- *Pérennité des actions*
- *Prestations en nature.*
- *Nombre de bénévoles sur la manifestation*
- *Nombre de bénévoles administratifs, animateurs, dirigeants*

COMPTE RENDU FINANCIER

- *A posteriori la municipalité effectue un contrôle rigoureux de l'usage des subventions versées, contrôle qui porte sur les points suivants :*
- *- Utilisation des fonds publics, estimation de la réalité du besoin formulé (par exemple : les fonds publics ont-ils bien été dépensés par l'association ? Les projets annoncés ont-ils été menés à terme ?...).*
- *- Autofinancement de l'association, indépendance financière de l'association par rapport à la collectivité locale.*
- *- Réalisation des projets annoncés.*
- *- Ouverture à tous et implication locale (nombre d'adhérents, modalités d'adhésion, activités proposées...).*
- *- Fonctionnement démocratique de l'association (par exemple : tenue d'une assemblée générale annuelle, mises à jour en Préfecture...).*

Fait à La Roque d'Anthéron, le.....

Signature :

(faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »)

Cachet de l'Association

DEMANDE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT

Associations culturelles

Nombre d'Adhérents :

Montant de l'Adhésion.....

Nombre de Bénévoles :.....

Présentation des activités de votre association :

--

Quels sont les objectifs de votre association ?

--

Quelles sont vos actions ou manifestations annuelles reconduites ?

--

Jauge de votre public par manifestation ?

--

Quels sont vos tarifs pour les activités ?

Quels sont vos tarifs pour les manifestations

--	--

Projetez-vous des actions spécifiques pour l'année à venir ? OUI NON

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association,

- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements correspondants.

- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.

- Demande une subvention de €

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1) :

Au compte bancaire de l'association (n'oubliez pas de joindre un RIB original)

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :	Code banque	Code guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fait à le

Signature du représentant légal :

.....
1- Des informations sur l'obtention d'une garantie ou d'une avance sur fonds de roulement d'un établissement de crédit sont disponibles sur le site <http://www.associations.gouv.fr> rubrique « le financement des associations »

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service duquel vous avez déposé votre dossier.